

Attaque de la formation syndicale : Le vrai visage de l'extrême-droite

Dans une question écrite au ministre de l'Éducation nationale le 21 avril 2026, une députée d'extrême-droite attaque les formations proposées par plusieurs organisations syndicales, adhérentes de VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes), sur la forme comme sur le fond⁽¹⁾. Solidaires Finances Publiques, syndicat membre fondateur et actif de VISA, condamne sans réserve cette attaque qui révèle, s'il en est besoin, le vrai visage de l'extrême-droite.

Nous soulignons que la députée à l'origine de cette question fait partie de l'« institut ILIADE », une école de formation pour **activistes d'extrême-droite** qui diffuse une pensée **xénophobe** en se donnant pour mission de **défendre la race blanche**. Cette association est en partie financée par l'État puisque **les dons sont défiscalisés**. Nous alertons également sur le fait que cette question est susceptible de faire l'objet d'un **conflit d'intérêt**, comme l'indique la déclaration d'intérêts à la HATVP de cette députée⁽²⁾.

La France est membre fondateur de l'Organisation Internationale du Travail. Elle a ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, qui établit le principe de non-ingérence dans son article 11 : *Tout Membre de l'Organisation internationale du Travail pour lequel la présente convention est en vigueur s'engage à prendre toutes mesures nécessaires et appropriées en vue d'assurer aux travailleurs et aux employeurs le libre exercice du droit syndical.*

Le financement de notre organisation provient des cotisations de nos adhérentes et adhérents. Le cadre de la participation à certaines formations interprofessionnelles par nos militantes et militants est fixé par le Code général de la fonction publique⁽³⁾. Ce cadre ne prévoit en aucun cas les thèmes abordés par ces formations, et c'est fondamental pour le respect de la démocratie sociale et de notre indépendance. Mais ces termes n'ont sans doute pas ou peu de sens pour l'extrême-droite...

En tant qu'organisation syndicale de transformation sociale, nous ne cessons et ne cesserons de l'affirmer : **la lutte contre l'extrême-droite est un sujet syndical !**

Le syndicalisme que nous portons lutte au quotidien contre toutes les formes de discriminations, défend les intérêts collectifs de toutes et tous, quels que soient les origines, appartenances religieuses, le genre ou les orientations sexuelles. De la même façon, nous défendons les services publics et les dispositifs de solidarité.

Par son idéologie xénophobe et raciste, par son instrumentalisation de la précarité et de la désespérance sociale, par sa volonté de réduire les services publics et par son soutien aux ultra-riches, l'extrême-droite est l'ennemie de la démocratie sociale et des organisations syndicales.

Par ailleurs, **c'est bien le RN** qui a été condamné en première instance en 2025 pour avoir **détourné 3,25 millions d'euros d'argent public**, dans le cadre de l'affaire de ses assistants parlementaires européens⁽⁴⁾. Et définitivement condamné à **rembourser l'État à hauteur de 1,4 million** d'euros dans l'affaire des kits de campagne⁽⁵⁾.

C'est aussi le RN qui dispose de son propre organisme de formation des élus, l'IFOREL, dont le fonctionnement a été pointé du doigt pour son **utilisation de crédits de formation au bénéfice de meetings du parti**⁽⁶⁾.

Et c'est encore le RN, toujours par le biais de l'IFOREL, qui dispense des formations aux élus locaux, intitulées « *Souveraineté nationale : reprenons la maîtrise de nos territoires !* »⁽⁷⁾ dont on devine assez bien l'idéologie mais très peu l'objectif formateur pratique pour les élus des collectivités. Ceci pour la bagatelle de **1000€ par participant sur 2 jours**. C'est donc bien là aussi « Nicolas qui paie ».

Solidaires Finances Publiques apporte son soutien total à l'ensemble des organisations syndicales visées, et réaffirme son engagement dans la lutte contre les idées et le programme de l'extrême-droite, non seulement à travers VISA, mais aussi par des expressions et des actions dans l'unité syndicale la plus large.

1. [Question écrite n° 14596 : Financement public de stages syndicaux politisés à l'extrême gauche](#)
2. [Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique – Déclaration d'intérêts et d'activités -Sicard Anne](#)
3. [Code général de la fonction publique - Congé pour formation syndicale \(Articles R215-1 à R215-10\)](#)
4. [RN condamné : 3,5 millions d'euros versés au Parlement européen, une victoire pour la démocratie](#)
5. [La Cour de cassation valide la condamnation du RN dans l'affaire des kits de campagne](#)
6. [Libération du 04/08/2021 - Enquête : La formation des élus, l'atout bénéf du Rassemblement national](#)
7. [Formations suivies par les élus régionaux d'Île-de-France](#)